

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 99.136

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 17 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint,

DATE DE CONVOCATION

10 DECEMBRE 1999

DATE D'AFFICHAGE

10 DECEMBRE 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE , Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, MME PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. HUGENDBLER représenté par M. BUJARD
M. GAVEN représenté par M. CANDAU
M. QUENTIN représenté par M. CAU
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS
M. ANGIBAUD représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON
M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY

ABSENTS - EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 33

Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : SAIEM : GARANTIE D'EMPRUNT - RENONCIATION DE LA DATION EN

PAIEMENT

VOTE : 4 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Lors du dernier Conseil d'Administration de la SAIEM, les actionnaires (Caisse des Dépôts et Consignations, villes de MARENNES, de ROCHEFORT et de ROYAN) ont prévu de renoncer aux datations en paiement de logements qui avaient été intégrés dans les garanties (par les actionnaires) des emprunts souscrits en vue de la construction de logements.

En effet, ces dispositions posent des problèmes de légalité.

C'est ainsi que la Ville de ROYAN qui a garanti, en 1976, un prêt de 300 000 Francs en vue de la construction d'un immeuble de 36 logements et d'un immeuble de 20 logements sis au FIEF et en 1980, un emprunt de 160 000 Francs pour la construction d'un immeuble de 27 logements sis 64, Route de Rochefort, bénéficie d'un droit à dévolution d'un logement pour chacun des emprunts garantis.

Il est donc proposé que la Ville de ROYAN renonce à cette dévolution de deux logements.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur

- VU la garantie d'un emprunt de 300 000 Francs et d'un emprunt de 160 000 Francs prévoyant, à l'issue de la période de remboursement de l'emprunt, la dévolution, à la Commune, d'un logement pour chacun des emprunts,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de renoncer au droit à dévolution au profit de la Ville de logements en contre-partie des emprunts garantis par la Ville, au bénéfice de la SAIEM de la Ville de ROYAN.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 décembre 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS